



Changement d'employeur et congés

Par **M64**, le **21/06/2013** à **09:32**

Bonjour,

Je crois avoir lu quelque part que les congés estivaux étaient obligatoires dans la plupart des cas, 10 jours je crois. J'ai une question, j'ai actuellement mon CET plein et des jours de congés pour l'année à venir à prendre. J'ai prévu 2 semaines de congés en Aout.

Si je venais à démissionner pour prendre un autre poste, j'ai deux questions:

1: Ais je l'obligation de prendre des congés pendant cet été (vis à vis de l'obligation des congés estivaux)

2: Qu'advient t'il des jours que j'ai sur mon CET?

Je précise que mon préavis serait extrêmement court et que je pense que mon employeur voudra que je le fasse au boulot pour transmettre et mettre en ordre mes dossiers, donc utilisation du CET pour cette période très peu probable.

Merci par avance pour vos réponses!

Bonne journée

Par **P.M.**, le **21/06/2013** à **09:56**

Bonjour,

Normalement, c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés...

Dans la limite des droits le minimum à prendre entre le 1er mai et le 31 octobre est deb 2 semaines continues...

Lorsque les congés payés sont prévus avant le début du préavis et qu'ils tombent pendant cette période, ils en prolongent d'autant le terme...

Par **M64**, le **21/06/2013** à **10:29**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. En fait, je suis dans le cas inverse, mes congés prévus seraient bien après ma période de préavis.

Ce qui m'intéressait c'était vraiment la partie obligatoire pour toute entreprise et vous confirmez ce que j'avais en tête.

MErci